
Adresse des sans-culottes de la commune de Saint-Florentin qui félicitent la Convention pour la mort de la reine et de 21 de ses auxiliaires autrichiens, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sans-culottes de la commune de Saint-Florentin qui félicitent la Convention pour la mort de la reine et de 21 de ses auxiliaires autrichiens, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 47;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40225_t1_0047_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Les sans-culottes de la commune de Saint-Florentin, dans leur adresse à la Convention nationale, témoignent leur joie des deux exemples frappants que la justice nationale vient de donner. La tête d'Antoinette, cette femme criminelle, est enfin tombée sous la hache révolutionnaire. 21 de ces auxiliaires de l'Autriche, de ces traîtres sortis de la Convention, ont subi le même sort.

« Continuez, dignes représentants, dites ces républicains; que les plus grandes mesures soient toujours les vôtres. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse des sans-culottes de Saint-Florentin (3).

Unité, indivisibilité de la République.

« Le ... brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La nation vient de donner deux exemples frappants de la justice nationale. La tête d'Antoinette, cette femme criminelle, est enfin tombée sous la hache révolutionnaire. Vingt et un de ces auxiliaires de l'Autriche, de ces traîtres sortis du sein de la Convention, ont subi le même sort. A cette nouvelle, les sans-culottes de la ville de Saint-Florentin, sacrifiant à l'amour de la patrie tout autre sentiment, n'ont pu contenir leur joie; ils ont voulu qu'elle fût éclatante afin de consterner, de désespérer les ennemis de la République, en leur faisant ainsi connaître que les vrais révolutionnaires sont durs et sévères par devoir.

« Continuez, dignes représentants, que les plus grandes mesures soient toujours les vôtres; quelles qu'elles soient, elles ne peuvent être injustes, elles sont nécessaires, elles assurent notre liberté. Ne craignez point que les Français se lassent de ce temps passager de troubles et d'orages, ils le préfèrent mille fois à ce silence morne des États, marque certaine de l'esclavage; à ce temps où l'on comptait jusqu'à nos soupirs. Oui, dignes représentants, l'esprit public est parfaitement prononcé. Les Français sont à la hauteur des circonstances; les Français ne connaissent plus que cette devise: La liberté ou la mort.

« Les sans-culottes de la ville de St-Florentin :
TARBÉ, président; NOEL, secrétaire;
DUVOIT, secrétaire. »

La Société populaire de Troyes, département de l'Aube, s'exprime avec la même énergie. « Un grand complot, dit-elle, a été prêt de saper l'édifice de la République jusques dans ses fondements; des hommes pervers et corrompus, des

traîtres avaient enfanté le projet de nous asservir sous les ruines de la liberté en nous donnant des maîtres à leur guise; des infâmes mandataires du peuple ont trahi sa confiance; mais la vengeance a su atteindre les plus coupables pour en faire un grand exemple. »

Cette Société invite la Convention nationale à se purger de tous les ennemis qui sont dans son sein, à se débarrasser des modérés, appelés au peuple; « Tous, dit-elle, doivent disparaître du milieu de vous et de nous. » Elle demande avec force l'entière exécution des mesures révolutionnaires qu'elle sollicite de la sagesse des représentants.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Troyes (2).

La Société populaire de Troyes, département de l'Aube, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Un grand complot a été prêt de saper l'édifice de la République jusque dans ses fondements. Des hommes pervers et corrompus, des traîtres avaient enfanté le projet de nous asservir sous les ruines de la liberté en nous donnant des maîtres à leur guise. Des infâmes mandataires du peuple ont trahi sa confiance, mais sa vengeance a su atteindre les plus coupables pour en faire un grand exemple.

« Qu'il ne reste donc plus dans la Convention nationale de leurs auteurs, de ces hommes souillés de la fange du marais; pourquoi existe-t-il encore de ces êtres mixtes? Leur schisme avec la sainte Montagne ne doit-il pas les proscrire? Hâtez-vous, Montagnards, de vous purger de ce reste d'êtres au moins inutiles. La République doit-elle être divisée? Son union peut-elle exister solidement sans la vôtre? Que font parmi vous ces lâches appelants?

« Représentants, les républicains voient clair, aujourd'hui le règne des endormeurs est fini, et grâce à vous le couple tyran a subi la peine due à ses crimes. Débarrassez-nous encore de nos ennemis subalternes. Modérés, aristocrates, appelants au peuple, tous doivent disparaître du milieu de vous et de nous.

« La Société populaire de Troyes, entrant dans les principes de celle de Blois, se joint à elle pour vous demander l'entière exécution des mesures révolutionnaires qu'elle sollicite de votre sagesse.

« Il faut enfin que la terre sacrée de la liberté soit purgée, et la République une et indivisible triomphera.

« Troyes, ce 17 de brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« BOURDON, président; RIDE, secrétaire; J. THIENOT; RAVIER, secrétaire. »

Le citoyen Joquot (Jaquot), de Toul, département de la Meurthe, fait l'offre à la patrie, pendant tout le temps de la guerre, d'une pension

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 162.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 162.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 769.